

Pas à pas

Remiser un véhicule

Août 2023

*Société de l'assurance
automobile*

Québec 

Avec vous,
au cœur de votre sécurité

saaqclic

- Accueil
- Mon dossier SAAQ
- Mes messages
- Mon profil
- Mon dossier financier
- Dossier de conduite +
- Permis de conduire +
- Véhicules +**
- Immatriculations +
- État de santé +
- Rendez-vous +
- ↳ Déconnexion

Bienvenue

Le chemin le plus court, c'est SAAQclic! Limitez vos déplacements, obtenez des réponses plus rapidement, consultez l'état de votre [dossier SAAQ](#) en un seul clic et téléchargez vos documents importants à tout moment.

Explorez chaque catégorie du menu de navigation à gauche de l'écran pour accéder à une variété de services sécuritaires, faciles à utiliser et disponibles 24 heures/24, 7 jours/7.

Nouvelle mesure : renouvellement des permis de conduire dont l'expiration est prévue entre le 1er juin et le 1er septembre 2023 et qui exigent une nouvelle prise de photo

La période de validité de votre permis de conduire est prolongée et le paiement des sommes exigibles est allongé d'un maximum de 90 jours à partir de votre date d'anniversaire. Vous n'avez pas à vous rendre dans un point de service pour effectuer une nouvelle prise de photo; nous réutiliserons la photo et la signature qui se trouvent actuellement dans votre dossier. Vous recevrez votre nouveau permis et votre avis de paiement par la poste.

Renouvellement de l'immatriculation d'un véhicule de promenade en mai

Si votre nom de famille débute par D, E ou F, vous avez jusqu'au **16 juin** pour effectuer votre **paiement**.

Si vous êtes dans cette situation, veuillez ne pas tenir compte de la date limite de paiement inscrite sur votre avis ou des messages affichés dans votre dossier en ligne concernant l'interdiction de conduire ou de circuler pour cause d'immatriculation expirée. Nous vous encourageons à faire votre paiement en ligne auprès de votre établissement financier.

[Besoin d'aide pour utiliser SAAQclic?](#) Appelez-nous, notre personnel est à votre disposition pour répondre à vos questions!

Allez dans la section « véhicules » afin de sélectionner celui à remiser

Transférez votre véhicule de promenade



Le chemin le plus court, c'est

saaqclic

- Accueil
- Mon dossier SAAQ
- Mes messages
- Mon profil
- Mon dossier financier
- Dossier de conduite +
- Permis de conduire +

Véhicules -

- Mes véhicules
- Obtenir l'historique de propriété d'un véhicule
- Mes exemptions de pneus d'hiver
- Obtenir un certificat d'exemption de pneu d'hiver
- Remiser, déremiser ou mettre un véhicule au rancart**
- Mes remisages ou mises au rancart d'un véhicule à venir
- Transférer un véhicule (vente)
- Transferts de véhicules en cours (achat ou vente)
- Immatriculations +
- État de santé +
- Rendez-vous +
- ↔ Déconnexion

Bienvenue

Le chemin le plus court, c'est SAAQcliq! Limitez vos déplacements, obtenez des réponses plus rapidement, consultez l'état de votre [dossier_SAAQ](#) en un seul clic et téléchargez vos documents importants à tout moment.

Explorez chaque catégorie du menu de navigation à gauche de l'écran pour accéder à une variété de services sécuritaires, faciles à utiliser et disponibles 24 heures/24, 7 jours/7.

Nouvelle mesure : renouvellement des permis de conduire dont l'expiration est prévue entre le 1er juin et le 1er septembre 2023 et qui exigent une nouvelle prise de photo

La période de validité de votre permis de conduire est prolongée et le paiement des sommes exigibles est allongé d'un maximum de 90 jours à partir de votre date d'anniversaire. Vous n'avez pas à vous rendre dans un point de service pour effectuer une nouvelle prise de photo; nous réutiliserons la photo et la signature qui se trouvent actuellement dans votre dossier. Vous recevrez votre nouveau permis et votre avis de paiement par la poste.

Renouvellement de l'immatriculation d'un véhicule de promenade en mai

Si votre nom de famille débute par D, E ou F, vous avez jusqu'au **16 juin** pour effectuer votre **paiement**.
Si vous êtes dans cette situation, veuillez ne pas tenir compte de la date limite de paiement inscrite sur votre avis ou des messages affichés dans votre dossier en ligne concernant l'interdiction de conduire ou de circuler pour cause d'immatriculation expirée. Nous vous encourageons à faire votre paiement en ligne auprès de votre établissement financier.

[Besoin d'aide pour utiliser SAAQcliq?](#) Appelez-nous, notre personnel est à votre disposition pour répondre à vos questions!

Dans le menu, cliquez sur
« Remiser, déremiser ou mettre un véhicule au rancart »

Transférez votre véhicule de promenade



Le chemin le plus court, c'est

saaqcliq

REMISER, DÉREMISER OU METTRE UN VÉHICULE AU RANCART

Ce service en ligne vous permet de remiser un véhicule (l'entreposer pour le réutiliser plus tard), déremiser un véhicule (le remettre en circulation) ou mettre un véhicule au rancart (ne plus jamais l'utiliser, le retirer de la circulation de façon définitive).

Prenez note que lorsque le déremisage, le remisage ou la mise au rancart du véhicule sont effectués en date du jour, ils entrent en vigueur **immédiatement après la transaction**.

Si vous souhaitez déremiser un véhicule et en remiser un autre dans le mois en cours, commencez par le remisage du premier véhicule, puis par le déremisage du second véhicule. Cela vous évitera de payer deux fois l'immatriculation pour le même mois.

Pour plus d'information, consultez la page [Remiser un véhicule, le déremiser ou le mettre au rancart](#).

> Certaines restrictions s'appliquent.

AVANT DE COMMENCER

Le paiement ou le remboursement sera fait sur ce compte bancaire :

- Compte bancaire SAAQclik
BANQUE DE MONTREAL (JONQUIERE G7S 2C5), compte ****4567

Pour le modifier, consultez la section [Mon dossier financier](#).

Vérifiez si les informations
suivantes sont exactes.
Cliquez sur
« Commencer ».

[Revenir à l'accueil](#)

[Commencer](#)

saaq clic

- Accueil
- Mon dossier SAAQ
- Mes messages
- Mon profil
- Mon dossier financier
- Dossier de conduite +
- Permis de conduire +
- Véhicules -
 - Mes véhicules
 - Obtenir l'historique de propriété d'un véhicule
 - Mes exemptions de pneus d'hiver
 - Obtenir un certificat d'exemption de pneu d'hiver
 - Remiser, déremiser ou mettre un véhicule au rancart**
 - Mes remisages ou mises au rancart d'un véhicule à venir
 - Transférer un véhicule (vente)
 - Transferts de véhicules en cours (achat ou vente)
- Immatriculations +
- État de santé +
- Rendez-vous +
- ↔ Déconnexion

VÉHICULE

Sélectionnez le véhicule que vous souhaitez remiser, déremiser ou mettre au rancart.

Sélectionnez le véhicule à remiser

 <p>AUDI A5 CABRIOLET 2020</p> <p>Immatriculation : 840WWL</p> <p>Numéro d'identification du véhicule (NIV) : 5FNRL18613B046732</p>  <p>En circulation</p>	 <p>AUDI A5 CABRIOLET 2020</p> <p>Immatriculation : 203WWY</p> <p>Numéro d'identification du véhicule (NIV) : WBAWC73578E067076</p> 	 <p>HARLEY-DAVIDSON FORTY-EIGHT 2018</p> <p>Immatriculation : 30137M</p> <p>Numéro d'identification du véhicule (NIV) : JHMSZ542XDC028494</p> 	 <p>TOYOTA YARIS 2019</p> <p>Immatriculation : NUMBER9</p> <p>Numéro d'identification du véhicule (NIV) : 1N4AL3AP4FN356297</p>  <p>En circulation</p>
--	--	--	--

MODIFICATION DU STATUT DU VÉHICULE

Quelle action souhaitez-vous effectuer?

- Remiser le véhicule
- Mettre le véhicule au rancart



Attention!
Si le véhicule est détenu en copropriété, vous devez être le ou la **titulaire de l'immatriculation** pour procéder au remisage. Autrement, le véhicule n'apparaîtra pas dans la liste des véhicules que vous pouvez remiser. Vous pouvez remplir le formulaire de désignation en ligne sur le site Web de la SAAQ.

Revenir à l'étape précédente

Passer à l'étape suivante

- Accueil
- Mon dossier SAAQ
- Mes messages
- Mon profil
- Mon dossier financier
- Dossier de conduite +
- Permis de conduire +
- Véhicules -
 - Mes véhicules
 - Obtenir l'historique de propriété d'un véhicule
 - Mes exemptions de pneus d'hiver
 - Obtenir un certificat d'exemption de pneu d'hiver
 - Remiser, déremiser ou mettre un véhicule au rancart
 - Mes remisages ou mises au rancart d'un véhicule à venir
 - Transférer un véhicule (vente)
 - Transferts de véhicules en cours (achat ou vente)
- Immatriculations +
- État de santé +
- Rendez-vous +
- ↔ Déconnexion

VÉHICULE

Sélectionnez le véhicule que vous souhaitez remiser, déremiser ou mettre au rancart.

			
<p>AUDI A5 CABRIOLET 2020</p> <p>Immatriculation : 840WWL</p> <p>Numéro d'identification du véhicule (NIV) : 5FNRL18613B046732</p>	<p>AUDI A5 CABRIOLET 2020</p> <p>Immatriculation : 203WWY</p> <p>Numéro d'identification du véhicule (NIV) : WBAWC73578E067076</p>	<p>HARLEY-DAVIDSON FORTY-EIGHT 2018</p> <p>Immatriculation : 30137M</p> <p>Numéro d'identification du véhicule (NIV) : JHMSZ542XDC028494</p>	<p>TOYOTA YARIS 2019</p> <p>Immatriculation : NUMBER9</p> <p>Numéro d'identification du véhicule (NIV) : 1N4AL3AP4FN356297</p>
			
<p>En circulation</p>	<p>En circulation</p>	<p>En circulation</p>	<p>En circulation</p>

MODIFICATION DU STATUT DU VÉHICULE

Quelle action souhaitez-vous effectuer?

Remiser le véhicule

Mettre le véhicule au rancart

Sélectionnez l'option désirée

Revenir à l'étape précédente

Passer à l'étape suivante

saaqcliq

- Accueil
- Mon dossier SAAQ
- Mes messages
- Mon profil
- Mon dossier financier
- Dossier de conduite +
- Permis de conduire +
- Véhicules -
 - Mes véhicules
 - Obtenir l'historique de propriété d'un véhicule
 - Mes exemptions de pneus d'hiver
 - Obtenir un certificat d'exemption de pneu d'hiver
- Remiser, déremiser ou mettre un véhicule au rancart**
- Mes remisages ou mises au rancart d'un véhicule à venir
- Transférer un véhicule (vente)
- Transferts de véhicules en cours (achat ou vente)
- Immatriculations +
- État de santé +
- Rendez-vous +
- ← Déconnexion

En circulation En circulation En circulation En circulation

MODIFICATION DU STATUT DU VÉHICULE

Quelle action souhaitez-vous effectuer?

- Remiser le véhicule
- Mettre le véhicule au rancart

ÉTAT DU VÉHICULE

Véhicule déclaré « perte totale »

Le véhicule est-il ou pourrait-il être déclaré « perte totale » (accidenté, détruit par le feu, inondé)?

> Qu'est-ce qu'un véhicule déclaré « perte totale »?

- Oui
- Non

Avis de vérification d'un véhicule routier

Le véhicule fait-il l'objet d'un avis de vérification d'un véhicule routier (AVVR) délivré par un corps de police ou Contrôle routier Québec?

> Qu'est-ce qu'un AVVR?

- Oui
- Non

Répondez aux sous-questions et cliquez sur « Passer à l'étape suivante »

Revenir à l'étape précédente

Passer à l'étape suivante

REMISER, DÉREMISER OU METTRE UN VÉHICULE AU RANCART



DEMANDE DE REMISAGE

Durant la période de remisage, vous ne pourrez pas circuler avec votre véhicule entreposé.

Une partie de l'immatriculation peut être remboursée en fonction de la date du remisage et de la date d'expiration de l'immatriculation. Le montant du remboursement exclut le mois en cours au moment de l'entrée en vigueur du remisage. Le remboursement s'effectue par **dépôt direct**, dans un délai de **3 à 5 jours ouvrables**.

Aucun remboursement ne sera effectué pour le remisage :

- d'une motocyclette ou d'un cyclomoteur **après le 30 septembre**
- d'une motoneige ou d'une souffleuse à neige **après le 31 mars**

Pour en savoir plus, consultez la page [Coût et remboursement pour les véhicules à usage saisonnier](#).

Date d'entrée en vigueur du remisage du véhicule

La date d'entrée en vigueur du remisage doit se situer entre la date de jour et la date limite du paiement du renouvellement de l'immatriculation du véhicule, le 2023-11-30.

2023-09-30

Bon à savoir!

Une partie de l'immatriculation peut être **remboursée** en fonction de la date du remisage et de la date de l'expiration de l'immatriculation. Le montant du remboursement exclut le mois en cours au moment de l'entrée en vigueur du remisage. Le remboursement s'effectue par **dépôt direct**, dans un délai de **3 à 5 jours ouvrables**.

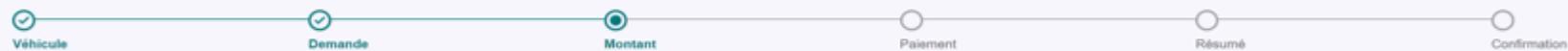
Inscrivez la date d'entrée en vigueur du remisage et cliquez sur « Passer à l'étape suivante »

[Revenir à l'étape précédente](#)

Passer à l'étape suivante

- Accueil
- Mon dossier SAAQ
- Mes messages
- Mon profil
- Mon dossier financier
- Dossier de conduite +
- Permis de conduire +
- Véhicules -
 - Mes véhicules
 - Obtenir l'historique de propriété d'un véhicule
 - Mes exemptions de pneus d'hiver
 - Obtenir un certificat d'exemption de pneu d'hiver
- Remiser, déremiser ou mettre un véhicule au rancart**
- Mes remisages ou mises au rancart d'un véhicule à venir
- Transférer un véhicule (vente)
- Transferts de véhicules en cours (achat ou vente)
- Immatriculations +
- État de santé +
- Rendez-vous +
- ← Déconnexion

REMISER, DÉREMISER OU METTRE UN VÉHICULE AU RANCART



MONTANT

Le montant estimé du remboursement des frais d'immatriculation selon la date de remisage du véhicule est de 21,60 \$.



Cette page indiquera le montant du remboursement des frais d'immatriculation.
Cliquez sur « Passer à l'étape suivante »

[Revenir à l'étape précédente](#)

[Passer à l'étape suivante](#)

saaqclik

- Accueil
- Mon dossier SAAQ
- Mes messages
- Mon profil
- Mon dossier financier
- Dossier de conduite +
- Permis de conduire +
- Véhicules -
 - Mes véhicules
 - Obtenir l'historique de propriété d'un véhicule
 - Mes exemptions de pneus d'hiver
 - Obtenir un certificat d'exemption de pneu d'hiver
 - Remiser, déremiser ou mettre un véhicule au rancart**
 - Mes remisages ou mises au rancart d'un véhicule à venir
 - Transférer un véhicule (vente)
 - Transferts de véhicules en cours (achat ou vente)
- Immatriculations +
- État de santé +
- Rendez-vous +
- ↔ Déconnexion

REMISER, DÉREMISER OU METTRE UN VÉHICULE AU RANCART



PAIEMENT (REMBOURSEMENT)

Sous réserve d'un changement dans l'état de votre dossier financier, la somme de **21,60 \$** sera disponible dans le compte bancaire indiqué dans votre dossier financier dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables suivant la date d'entrée en vigueur du remisage du véhicule.

Nom de compte personnalisé	Compte bancaire SAAQclik
Nom de l'institution financière	BANQUE DE MONTREAL
Adresse de l'institution financière	QC.2840, PLACE DAVIS, JONQUIERE G7S 2C5
Numéro de compte	****4567

**Autorisez la SAAQ à déposer l'argent dans votre compte bancaire.
Cliquez sur « Passer à l'étape suivante »**

Information Inscription au dépôt direct
Ce compte bancaire sera utilisé pour déposer tout remboursement reçu dans le cadre d'un service qui n'est pas lié à un regroupement.

Autorise la SAAQ à utiliser ce compte bancaire pour effectuer un dépôt direct quand un remboursement m'est dû dans le cadre d'un service qui n'est pas lié à un regroupement.

[Revenir à l'étape précédente](#)

Passer à l'étape suivante

- Accueil
- Mon dossier SAAQ
- Mes messages
- Mon profil
- Mon dossier financier
- Dossier de conduite +
- Permis de conduire +
- Véhicules -
 - Mes véhicules
 - Obtenir l'historique de propriété d'un véhicule
 - Mes exemptions de pneus d'hiver
 - Obtenir un certificat d'exemption de pneu d'hiver
- Remiser, déremiser ou mettre un véhicule au rancart
- Mes remisages ou mises au rancart d'un véhicule à venir
 - Transférer un véhicule (vente)
 - Transferts de véhicules en cours (achat ou vente)
- Immatriculations +
- État de santé +
- Rendez-vous +
- ↔ Déconnexion

RÉSUMÉ

Vérifier l'exactitude des informations avant de remiser le véhicule.

Remisage du véhicule

Marque	AUDI
Modèle	A5 CABRIOLET
Année	2020
Immatriculation	840WWL
Numéro d'identification du véhicule (NIV)	5FNRL18613B046732
Date d'entrée en vigueur du remisage	2023-09-30

Remboursement

Le montant définitif du remboursement, sera disponible dans la confirmation de transaction (Service reçu) que vous trouverez dans la section « Mes messages » à la date d'entrée en vigueur du remisage du véhicule.

Montant total du remboursement	21,60 \$
Compte bancaire	Compte bancaire SAAQcliq BANQUE DE MONTREAL (JONQUIERE G7S 2C5), compte ****4567

Ceci est un résumé.
Cliquez sur « Remiser le véhicule »



[Revenir à l'étape précédente](#)

Remiser le véhicule

REMISER, DÉREMISER OU METTRE UN VÉHICULE AU RANCART



CONFIRMATION

La demande de remisage du véhicule 5FNRL18613B046732 est terminée :

Numéro de confirmation	A000889938
Date de la demande	2023-08-02 11h29
Date d'entrée en vigueur du remisage	2023-09-30



La dernière page est une confirmation de la transaction

À compter de la date d'entrée en vigueur du remisage, il sera interdit de circuler avec le véhicule. Vous devrez cependant laisser la plaque d'immatriculation sur le véhicule. Celui-ci devra être entreposé dans un espace privé, car il est interdit de le stationner sur la voie publique.

Si le véhicule n'est pas déremisé avant le 2024-09-29 23:59, il devra être soumis à une vérification mécanique chez un mandataire autorisé par la SAAQ avant d'être remis en circulation, sauf s'il en est exempté. Pour vérifier si votre véhicule est exempté de vérification mécanique ponctuelle, consultez la page [Véhicules visés par la vérification mécanique](#).